

Débat public sur le devenir de la RN 154 entre Nonancourt/Dreux/Chartres/Allaines

Journal du débat n°1



*Un débat public
au service
de l'aménagement
de votre territoire*

La liaison routière entre Rouen et Orléans est classée « grande liaison d'aménagement du territoire ». Ainsi, par leur ampleur comme par leur nature même, les modalités d'aménagement de la RN 154, de Nonancourt à Allaines relèvent de la procédure du « débat public ».

Le « débat public » doit permettre d'aborder le plus grand nombre des aspects du sujet :

Comme il est d'usage, un tel débat doit permettre d'examiner le « pourquoi » et le « comment » du projet.

➔ **Pourquoi aménager la RN 154 ?** Le maître d'ouvrage pour sa part répond à la question. Il le fait d'abord par référence au contexte national : situation des transports en France, rôle de l'État et financement des projets routiers, conclusions du Grenelle de l'environnement. Puis en détaillant un diagnostic local : aire concernée par la RN 154, principales caractéristiques du territoire, l'offre de transport sur le territoire, répartition et dangerosité des trafics actuels. Enfin, il prend en compte les principaux enjeux : en matière de déplacements (gaz à effet de serre, transports concurrents, etc.) ; mais aussi du fait du rôle dévolu à la RN 154 dans les chaînes intermodales de transport, ou encore quant à la part revenant au projet pour une meilleure cohésion de la Région ou localement pour un développement harmonieux des pôles de Chartres et de Dreux, sans oublier l'attention portée aux questions d'environnement.

➔ **Comment aménager la RN 154 ?** Il s'agit de définir les aménagements à réaliser après rappel de ceux déjà réalisés ou programmés. Les aménagements à réaliser sont présentés, avec toutes leurs variantes possibles, aux différents points du parcours : de Nonancourt à Saint-Rémy-sur-Avre ; au droit de Dreux ; au droit de Chartres ; de Chartres à Allaines/A10, sans oublier l'éventuelle mise aux normes de la section Dreux-Chartres. Les modalités de poursuite du projet mettent en parallèle la poursuite de l'aménagement au rythme des financements publics et le recours aux financements privés comme facteur d'accélération avec un bilan comparatif.

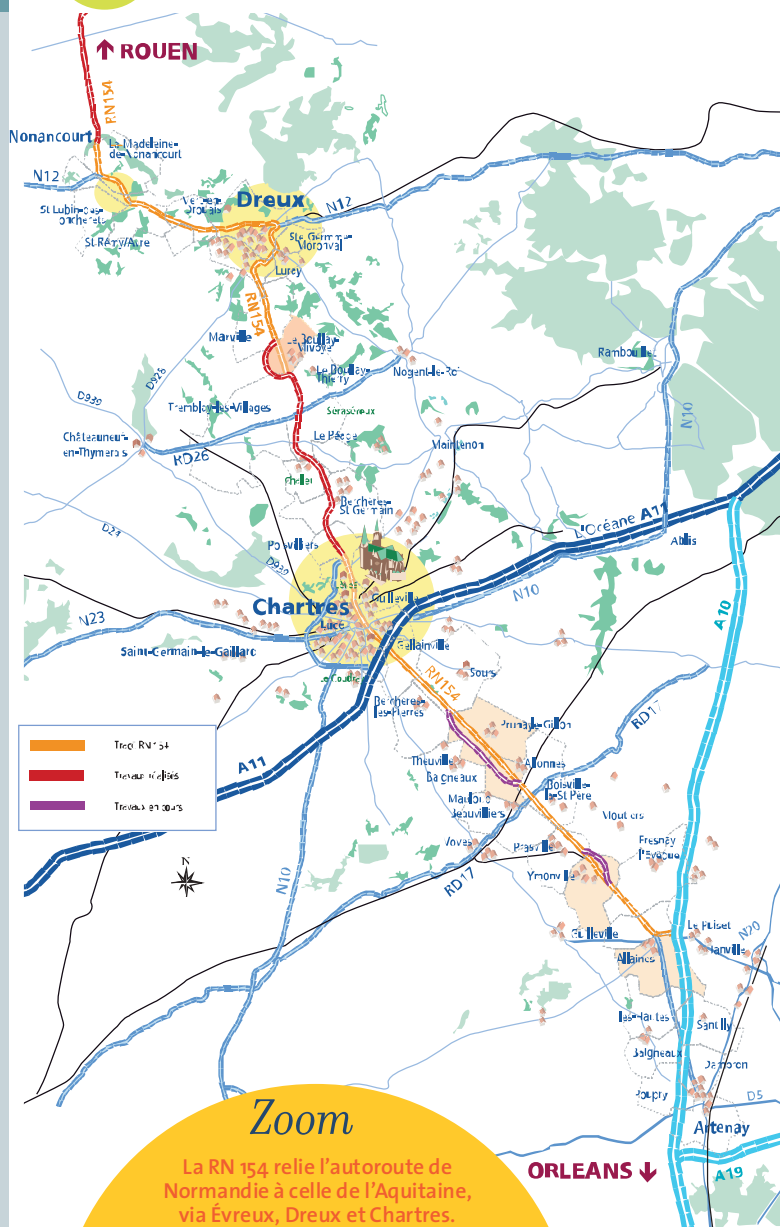
Tous ces éléments constituent la structure du dossier que présente le maître d'ouvrage et que la Commission Nationale a estimé suffisamment complet pour être soumis au débat. Avec cet indispensable exposé de son projet, le maître d'ouvrage n'engage que lui. Le débat, sous la conduite impartiale de la Commission que je préside, peut faire apparaître d'autres aspects ou modifier les perspectives de ceux qui sont présentés.

Ainsi, le débat public se déroulera du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Il permettra à chacun de s'informer et de donner son avis. À l'issue de ce débat, un compte-rendu sera établi par la Commission Particulière du Débat Public, reprenant les contributions et arguments de chacun. Le bilan en sera dressé par le Président de la Commission Nationale du Débat Public. Sur cette base, le maître d'ouvrage déterminera les suites qu'il donnera à son projet. Sa décision devra être motivée, notamment au regard des éléments apportés par les participants au débat.

*Découvrez ici
comment devenir acteur de ce débat !*

Alain OHREL
Président de la CPDP

La carte



Zoom

La RN 154 relie l'autoroute de Normandie à celle de l'Aquitaine, via Évreux, Dreux et Chartres. C'est une route au trafic dense, jusqu'à 30 000 véhicules par jour, dont 35% de poids lourds sur certaines sections. Depuis des années, on projette d'aménager la RN 154 en voie rapide entre Rouen et Orléans. Des sections ont d'ores et déjà été aménagées. Les aménagements les plus récents ont été réalisés dans le cadre du dernier contrat de plan État-Région 2000 - 2006.

Qu'est-ce qu'un débat public ?

Ouvert à l'ensemble de la population, le débat public est un moment privilégié qui permet à tous de s'informer et de s'exprimer sur un projet d'équipement d'intérêt national susceptible d'avoir des impacts sociaux, économiques ou environnementaux importants sur les territoires concernés.

Prévu par une loi de février 1995 modifiée en février 2002, le **débat public intervient en amont du processus d'élaboration d'un projet** et porte sur son opportunité, ses objectifs et ses principales caractéristiques.

Le débat public se situe donc largement avant l'enquête publique. Il intervient à un moment où le projet n'est pas décidé. C'est dire qu'aucun « tracé », au sens strict, n'est soumis à discussion au stade du débat. Il ne peut s'agir, au mieux, que « d'itinéraires ».

Ce débat est l'occasion pour chacun de s'informer sur les sujets proposés et de donner son avis.



Les principes du débat public

La transparence

La CPDP veille à la clarté et à l'accessibilité des dossiers et des informations.

L'équivalence

La CPDP garantit, à toute personne ou groupe, l'égalité dans les conditions de participation au débat.

L'argumentation

La CPDP veille à ce que l'ensemble des positions présentées dans le débat soient suffisamment argumentées.

Une permanence de la CPDP :

contact@debatpublic-devenirdelarm154.org

Hôtel Ibis
Place Drouaise
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 36 06 36

du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h
14h à 17h

Une commission neutre et indépendante pour animer le débat

Une commission particulière du débat public (CPDP), neutre et indépendante, est en charge d'organiser ce débat et d'en garantir l'impartialité et la transparence. Les membres de la CPDP ne portent donc ni avis, ni jugement sur le projet soumis au débat.



La CPDP « Devenir de la RN154 »



Alain OHREL,

Président de la Commission, Préfet de région honoraire, ancien conseiller d'État et membre de la CNDP. Membre puis président de CPDP (LGV Paca et Terminal méthanier d'Antifer).



Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT,

Ancien avocat, ancien juge de proximité. Elle a été membre de la CPDP Terminal méthanier d'Antifer.



Jean-Yves AUDOUIN,

Préfet honoraire, ancien conseiller maître (SE) à la Cour des comptes.



Claude BREVAN,

Inspecteur général de la construction honoraire. Elle a été présidente de la CPDP Prolongement A 16.



Jacques PAVAUX,

Ingénieur général des ponts et chaussées, Docteur ès sciences économiques.



Jean CHANUT en est le secrétaire général.

Il a assuré cette fonction dans deux CPDP (Contournement Est de Rouen, Terminal méthanier d'Antifer).

Des questions mises au débat

Le débat public sera l'occasion de traiter tous les aspects du projet :

Son opportunité :

- Existe-t-il des solutions alternatives à la transformation de la RN 154 en autoroute ?
- Faut-il accélérer l'aménagement de la RN 154 ?

Ses caractéristiques :

- Comment protéger efficacement l'environnement : la nappe phréatique de Beauce, les paysages, les vallées, la faune, la flore, etc. ?
- Comment protéger efficacement les villages et les habitations proches de l'infrastructure et réduire la pollution due au trafic urbain de transit ?
- Quelles seront les conséquences sur l'agriculture (transports et débouchés pour les productions agricoles, développement des industries agro-alimentaires, le foncier agricole, etc.) ?
- Quelle contribution au développement harmonieux des agglomérations et des dessertes urbaines ?
- Quels besoins en matière d'échanges avec la voirie locale ?
- Quel serait l'impact d'une éventuelle concession sur la répartition des flux de trafic ?
- Les financements et leurs modalités ?

Cette liste n'est pas limitative et pourra être complétée durant le débat.



Nom :

Prénom

Email

Entreprise/institution

Adresse

Code postal et Ville

Téléphone

Souhaite recevoir par email :
les différents documents édités au fil du débat
(Journal du débat, cahiers d'acteurs,
communiqués de presse...)

**Souhaite recevoir (expressément)
par courrier :** les différents documents édités
au fil du débat (Journal du débat, cahiers
d'acteurs, communiqués de presse...)

QUESTIONS, COMMENTAIRES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Débat public

sur le devenir de la RN 154

Comment s'informer et participer au débat public ?

LES DOCUMENTS POUR S'INFORMER SUR LE PROJET :

• Le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse

Dans le rôle de « maître d'ouvrage », les services de l'État concernés présentent leur projet dans ce qui constitue le « dossier du maître d'ouvrage », élaboré sous sa seule responsabilité. La CPDP s'assure que ce dossier répond au plus grand nombre des attentes recensées dans le public ; étant entendu que la CNDP, quant à elle, n'en autorise la diffusion que quand elle l'estime suffisamment « complet ».

Vous pouvez soit le commander avec le coupon T (ci-dessous, à détacher et remplir au verso), soit le télécharger sur le site Internet du débat public :

www.debatpublic-devenirdelarn154.org

LES MOYENS D'EXPRESSION DURANT LE DÉBAT

- **Les réunions publiques** : 14 réunions ouvertes à tous, du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010.
- **Le système « Question-Réponse »** : le maître d'ouvrage répond à vos questions posées en réunion, sur le site Internet www.debatpublic-devenirdelarn154.org, par courrier ou par coupon T.w
- **Les avis et contributions** : votre point de vue écrit peut être mis en ligne sur le site Internet du débat.
- **« Les cahiers d'acteurs »** rédigés, sous sa responsabilité, par toute personne physique ou morale qui le désire, édités et diffusés par la CPDP après validation.



Le calendrier des réunions publiques

DATES	THÈMES	LIEUX ET HORAIRES
12 OCTOBRE	Quel devenir pour la RN 154 ? (Réunion d'ouverture)	Cinéma les Enfants du Paradis - Chartres - 18h30-21h00
16 OCTOBRE	Quel devenir pour la RN 154 ? (Réunion d'ouverture)	Cinécentre Dreux - 18h30-21h00
22 OCTOBRE	Les déplacements sur notre territoire : caractéristiques et évolution	Cinéma les Enfants du Paradis - Chartres - 18h30-21h00
13 NOVEMBRE	Le projet et l'enjeu environnemental	Cinéma les Enfants du Paradis - Chartres - 18h30-21h00
17 NOVEMBRE	Un axe routier au service du développement économique	Espace Jean Moulin - Champhol - 18h30-21h00
23 NOVEMBRE	Le financement du projet : enjeux et scénarios	Chambre d'agriculture d'Eure et Loir - Chartres - 18h30-21h00
28 NOVEMBRE	Auditions publiques	Cinécentre Dreux - 10h00-12h30
1 ^{ER} DÉCEMBRE	La conception et la conduite d'un projet routier	Salle des Sports de l'Oscar - Saint-Remy-sur-Avre - 18h30-21h00
7 DÉCEMBRE	Les perspectives d'aménagement dans la partie Nord du futur axe routier	Cinécentre Dreux - 18h30-21h00
12 DÉCEMBRE	Bilan d'étape	Cinéma les Enfants du Paradis - Chartres - 10H-12H30
17 DÉCEMBRE	Les perspectives d'aménagement dans la partie Sud du futur axe routier	Salle Silvia Monfort - Voves - 18h30-21h00
14 JANVIER	Quels impacts sur le monde agricole ?	Chambre d'agriculture d'Eure et Loir - Chartres - 18h30-21h00
19 JANVIER	Mise en concession : règles et enjeux	Cinécentre Dreux - 18h30-21h00
28 JANVIER	Réunion de clôture	Cinéma les Enfants du Paradis - Chartres - 18h30-21h00

Un changement peut se produire, merci de vérifier ce calendrier sur le site Internet : www.debatpublic-devenirdelarn154.org

LETTRE PRIORITAIRE



M 20g
Valable jusqu'au
31/03/2010

COMMISSION PARTICULIERE DU
DEBAT PUBLIC DEVENIR DE LA RN154
AUTORISATION 90798
28029 CHARTRES CEDEX